

Royaume du Maroc



*Direction de la Politique Economique
Générale*

*Département de l'Economie, des Finances
et de la Privatisation*

Conséquences économiques de l'accord de libre échange

- J anvier 2000 -

D ocument de travail n° 48

TABLE DES MATIERES

1. Changement du contexte.....	2
1.1. Au niveau de l'environnement international.....	2
1.2. Contexte économique national.....	3
1.2.1. Stabilisation du cadre macro-économique.....	3
1.2.2. Consolidation de l'investissement et amélioration des conditions de.....	5
financement de l'économie.....	5
1.2.3. Allègement du poids de la dette extérieure et consolidation des réserves de change.....	6
1.2.4 Baisse relative de la protection tarifaire.....	6
1.2.5. Emergence de certains secteurs de l'industrie, alors que d'autres sont en perte de vitesse..	7
1.3. Environnement social national.....	8
1.3.1. Légère amélioration des conditions de vie de la population.....	8
1.3.2. Développement de la scolarisation.....	8
1.3.3. Progression du chômage et extension de la pauvreté.....	9
1.4. Réformes menées depuis 1996.....	9
1.4.1. Promotion de l'investissement et de l'emploi.....	9
1.4.2. Réforme du secteur financier.....	10
1.4.3. Intégration à l'économie mondiale.....	11
1.4.4. Poursuite du désengagement de l'Etat et lancement de la modernisation de	
l'administration.....	11
1.4.5. Monde rural et promotion des secteurs sociaux.....	12
2. Atouts et défis de la mise en œuvre de l'accord du libre échange avec l'Europe.....	13
2.1. Effets à court terme liés à l'environnement international.....	13
2.2. Effets structurels extérieurs pesant sur l'économie marocaine.....	14
2.3. Impacts de l'Euro.....	15
2.4. Sur le plan national : l'opportunité de la transition démographique et le défi de l'emploi.....	16
3. Conséquences directes de l'accord d'association.....	17
3.1. Sur la croissance économique.....	17
3.2. Sur les finances publiques.....	18
3.3. Sur l'équilibre externe.....	20
4. Clés de succès.....	20
4.1. Enseignements à tirer.....	20
4.2. Politiques économiques.....	21
4.3. Nécessité de réformer le cadre de gouvernance.....	23

Le Maroc a conclu avec l'Union Européenne en 1996 un accord d'association portant sur la création d'une zone de libre échange à l'horizon 2010. Cet accord créera certainement des opportunités pour notre pays en matière de modernisation du tissu industriel, de transfert de savoir-faire, de développement des investissements extérieurs et, partant, de croissance économique et de bien être. Il préconise une ouverture progressive du marché marocain aux produits de l'Union Européenne sans contrepartie pour les produits marocains qui bénéficient déjà d'un accès privilégié aux marchés européens.

L'accord de partenariat, qui institue le dialogue politique et économique, maintient cependant des restrictions sur les exportations des produits agricoles marocains vers l'Union Européenne puisque la libéralisation des échanges de ces produits ne sera abordée qu'à partir de l'an 2000.

La présente note a pour objet de situer le contexte économique international et national à la veille de l'ouverture de l'économie marocaine, en précisant les changements intervenus entre la date de signature de l'accord d'association (1996) et l'année de son entrée en vigueur (2000). Elle vise également à mettre en évidence les réformes réalisées et à identifier certaines conséquences économiques conjoncturelles et structurelles du libre échange.

1. Changement du contexte

1.1. A u niveau de l'environnement international

Depuis 1996, plusieurs évènements ont caractérisé l'évolution du contexte international. Il s'agit notamment :

- ?? du démarrage du programme de l'OMC avec l'organisation de trois conférences (Singapour en décembre 1996, Genève en décembre 1998 et Seattle en novembre 1999) ; la troisième conférence a été marquée par l'émergence du rôle de la société civile.
- ?? du démantèlement progressif de l'accord multifibres (AMF) suite à la réintégration des produits textiles dans les négociations de l'OMC.
- ?? de l'accélération du mouvement d'intégration européen entamé en 1993 avec les accords de Maastricht par l'adoption du pacte de stabilité et de croissance au sommet d'Amsterdam en juillet 1997.
- ?? de l'avènement, début 1999, de la monnaie unique grâce à laquelle l'Europe se donne les moyens de mieux concentrer sa politique monétaire sur les objectifs internes d'inflation et de croissance.

Sur le plan économique, le contexte international a été secoué en 1997 par la crise asiatique. Après deux années de déséquilibre du à cette crise, l'économie mondiale aborde l'année 2000 avec des perspectives favorables. La croissance mondiale atteindra, selon le FMI, 3,5% en 2000 avec une reprise du commerce mondial des biens et services (6,2% en 2000 contre 3,7% en 1999) suite au redressement des économies émergentes d'Asie.

Pour l'Union Européenne, les perspectives de croissance et d'emploi se sont améliorées. Ainsi, la croissance du PIB passera de 1,7% en 1996 à 2,7% en 2000, soutenue par la demande intérieure. La consommation privée et l'investissement s'accroîtront respectivement de 1,8% à 2,6% et de 2,1% à 4,2% entre 1996 et 2000. La demande intérieure forte permet de réduire l'écart de la production de l'Union Européenne de -1,4% en 1996 à -0,4% en 2000.

L'augmentation de la part des services dans l'emploi, la modération salariale ainsi que l'effet des mesures pour l'emploi (développement du temps partiel et des contrats à durée déterminée, réduction du temps du travail...) favorisent une baisse du taux de chômage dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne de 10,9% en 1996 à 8,8% en 2000.

L'orientation favorable du policy-mix qui a permis d'une part la maîtrise de l'inflation (1,6% en 1999 contre 2,5% en 1996) et par conséquent la sauvegarde du pouvoir d'achat et de l'épargne et d'autre part l'amélioration des déficits publics (moins de 1,5% en 1999 contre 4,2% en 1996).

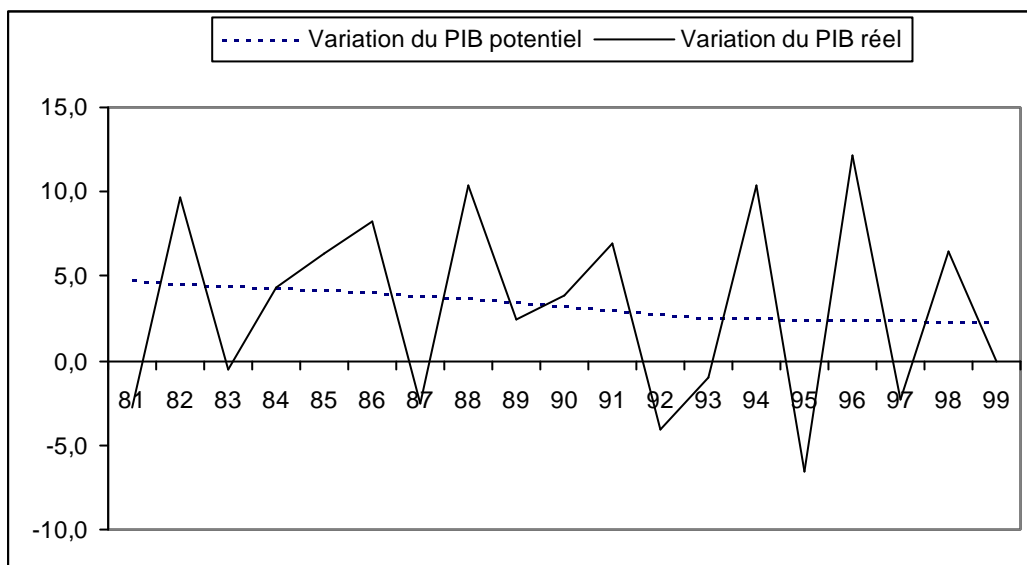
1.2. Contexte économique national

1.2.1. Stabilisation du cadre macro-économique

L'évolution du contexte économique national, depuis la signature de l'accord d'association avec l'Union Européenne en 1996 jusqu'à sa mise en œuvre en mars 2000, s'est caractérisée par la poursuite de la politique de stabilisation du cadre macro-économique. Le déficit budgétaire, hors privatisations, a été ramené de 3,7% du PIB en 1996-1997 à 2,5% en 1998-1999. Le déficit du compte courant de la balance des paiements a été maintenu à moins de 0,5% du PIB, assurant ainsi la viabilité de la balance des paiements. Grâce à une politique monétaire prudente, le taux d'inflation a été contenu à 0,7% en 1999 contre 3% en 1996.

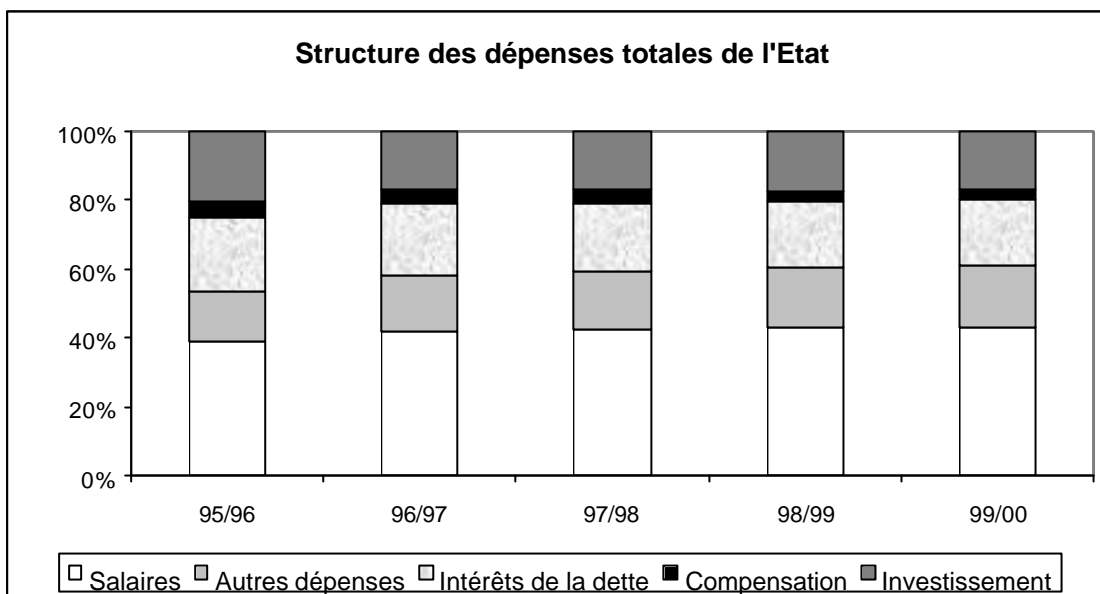
Toutefois, la stabilisation du cadre macro-économique demeure fragile ainsi qu'en témoigne la vulnérabilité de l'économie nationale aux aléas climatiques et l'importance du déficit budgétaire structurel.

La fréquence des mauvaises campagnes agricoles a engendré, une baisse tendancielle du PIB entre 1996 et 1999, posant ainsi avec acuité la problématique de la croissance économique au Maroc. Malgré l'importance des réformes entreprises par les pouvoirs publics depuis 1996, l'économie marocaine n'est toujours pas parvenue à s'inscrire dans un sentier de croissance forte et durable. Au contraire, il s'est produit une baisse de la croissance potentielle de 2,5% en 1995 à 2,3% en 1999.



L'importance du déficit structurel montre que les marges de manœuvre au niveau budgétaire n'ont pas pu être élargies puisque les dépenses d'investissement ne représentent pas plus de 18% de l'ensemble du budget et ce, malgré la poursuite de l'assainissement des finances publiques. Cet assainissement a porté en particulier sur la réduction du train de vie de l'Etat (stabilisation des crédits relatifs aux télécommunications, à l'eau et l'électricité, réforme du parc automobile...), la suppression de 10174 postes vacants au 30 juin 1996, la non reconduction systématique des postes libérés par les départs à la retraite, la réforme du parc automobile, la suppression des subventions de fonctionnement aux budgets annexes à l'exception de celui de l'Imprimerie officielle et la mise en place de la gestion active de la dette.

La réduction de l'impasse budgétaire entre 1996 et 1999 ayant reposé principalement sur des recettes exceptionnelles (privatisation et mise à niveau contractuelle), elle n'a pas permis de baisser le déficit budgétaire structurel qui demeure élevé (4,6% du PIB en 1998-1999) compte tenu de l'importance de la masse salariale (11,7% du PIB) et du poids des charges de la dette (27% des recettes ordinaires).



Par ailleurs, la libéralisation de l'économie marocaine n'a pas encore donné tous les résultats escomptés. Le taux d'ouverture de l'économie marocaine a stagné autour de 54 % du PIB depuis 1966. Cette situation résulte essentiellement de la décélération du rythme de croissance des exportations marocaines entre 1997 et 1999, lesquelles ont évolué à un rythme plus faible que la demande mondiale adressée au Maroc, ce qui s'est traduit par une perte de parts de marché au profit des pays concurrents, en particulier certains pays asiatiques et d'Europe de l'Est.

1.2.2. Consolidation de l'investissement et amélioration des conditions de financement de l'économie

La période 1996-1999 a été marquée par une nette consolidation de l'investissement. En effet, le taux d'investissement est passé de 19,4% à près de 24% du PIB entre 1996 et 1999, avec une amélioration entre-temps de la part de la FBCF réservée aux matériels et outillages de 48,2% à 56,6%.

L'épargne nationale s'est également renforcée pendant cette période pour atteindre 22,9% du PIB en 1999 contre 18,9% en 1996. Cette évolution est imputable à l'amélioration de l'épargne publique de 3 points du PIB et à l'augmentation de l'épargne extérieure

Entre 1996 et 1999, les conditions de financement de l'économie se sont améliorées. C'est ainsi que la maîtrise des besoins de financement du Trésor, conjuguée à la baisse de l'inflation, a permis une détente de 5 points des taux d'intérêts et une baisse de 350 points de base des taux d'intérêts des bons du Trésor.

Les pouvoirs publics ont mis en place des lignes de capitaux à risques et de fonds de garantie afin de permettre aux entreprises de renforcer leurs fonds propres et d'accéder aux crédits bancaires dans de meilleures conditions. Ce dispositif en faveur de la mise à niveau de l'entreprise et du développement de la petite et moyenne entreprise n'a toutefois pas été utilisé pleinement.

L'Etat a procédé, par ailleurs, à une réduction substantielle des arriérés de paiements ramenant le stock des arriérés de 10 milliards de dirhams en juin 1997 à 3,4 milliards de dirhams en juin 1999 (3,2% du PIB à 0,7% du PIB entre 1997 et 1999). Par cette opération, l'Etat a contribué à alléger la pression sur la trésorerie des entreprises.

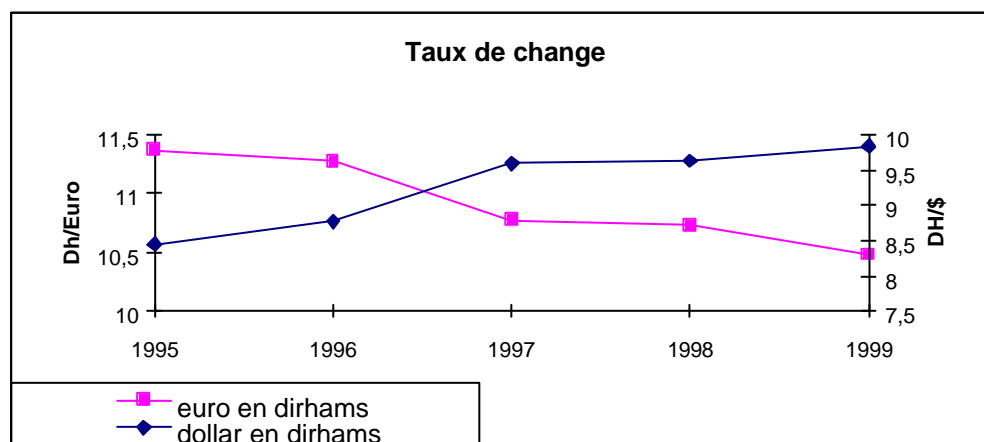
De plus, la réforme du financement du Trésor a permis à ce dernier de se financer actuellement dans les conditions du marché. A ce titre, la part des adjudications dans l'encours de la dette intérieure est passée de 24,3% en décembre 1995 à 62% à fin juin 1999.

1.2.3. A Ilégement du poids de la dette extérieure et consolidation des réserves de change

L'encours de la dette extérieure totale (directe + garantie) a été ramené de 58,9% en 1996 à près de 51,2% du PIB en 1999. Ce résultat a été obtenu en partie grâce au paiement par anticipation d'une partie de la dette onéreuse et à la conversion de la dette publique extérieure en investissements privés. Toutefois, la tendance baissière de la dette extérieure s'est accompagnée d'une aggravation de la dette intérieure. L'encours de cette dette a évolué de 34,6 % du PIB en 1996 à 39,5% en 1999, absorbant actuellement 23% des recettes ordinaires de l'Etat, ce qui pose avec acuité la problématique de l'endettement intérieur du Trésor.

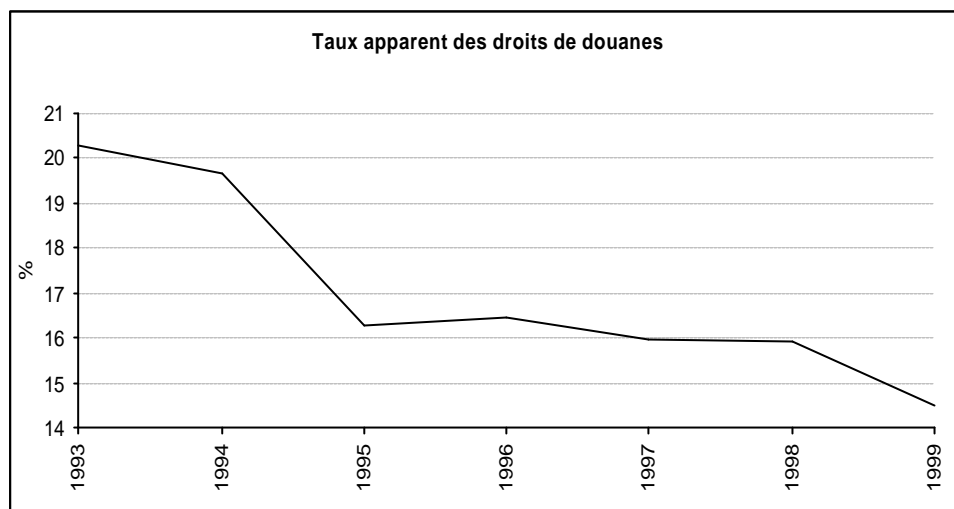
La maîtrise du déficit du compte courant à moins de 0,5% du PIB, conjuguée à la consolidation des investissements et prêts privés étrangers qui sont passés, en proportion du PIB, de 1,4% en 1996 à 5,2% en 1999 (dont 2,5% du PIB au titre de la deuxième licence GSM), a permis une forte reconstitution des réserves de change. Le stock des avoirs extérieurs représente actuellement 6,1 mois d'importations de biens et services contre 4,5 mois en 1996.

Cette consolidation des réserves de change s'est inscrite dans un contexte pourtant marqué par une détérioration des taux de change suite notamment à la dépréciation par rapport au dollar de 15% de l'euro depuis son entrée en vigueur en janvier 1999. L'appréciation, par rapport à 1990 (dernière dévaluation), du taux de change effectif réel du dirham a atteint, à fin décembre 17,2% en 1998 et 19,8% en 1999.



1.2.4 B Baisse relative de la protection tarifaire

Le taux de protection tarifaire a diminué compte tenu des mesures mises en œuvre en vue d'encourager l'investissement. L'évolution du taux apparent des droits de douanes fait ressortir une tendance baissière de 20% en 1994 à 16% en 1996 et à 14% en 1999.



Les listes des biens d'équipement et des pièces de rechange importées bénéficiant de la charte de l'investissement ont été élargies si bien que les recettes au titre du droit d'importation qui s'élevaient à 1,9 milliard de dirhams en 1994 n'ont pas dépassé 1,250 millions de dirhams en 1998/1999. De par cette situation, les droits de douanes ont représenté 13,2% des recettes fiscales en 1999 contre 18,9% en 1995. En % du PIB, les droits de douanes ont été de l'ordre de 3,4% en 1999/2000 contre 3,8% en 1995/1996.

1.2.5. Emergence de certains secteurs de l'industrie, alors que d'autres sont en perte de vitesse

Le secteur du matériel électrique et électronique est en nette progression : le taux de croissance de l'emploi permanent a augmenté de 6,2% l'an en moyenne entre 1995 et 1998. Pour la même période, ce secteur a enregistré une amélioration annuelle de 3,7% du nombre d'établissements, de 2,5% de la valeur ajoutée et de 3,2% des exportations et de 7% des investissements. Il a contribué en 1999 à hauteur de 25% à l'augmentation des exportations du pays. Les investissements dans ce secteur ne montrent pas, cependant, une forte progression.

Le secteur de l'agro-industrie a évolué de manière moins satisfaisante que par le passé.. Les investissements ont régressé de 1% l'an entre 1995 et 1998. Le rythme annuel de croissance de la valeur ajoutée s'est établi à 6,3% pour la période considérée contre 7,4% pour l'ensemble de l'industrie de transformation. L'emploi permanent s'est renforcé de 1,8% contre une moyenne du secteur industriel de 2,2% l'an. Les exportations ont évolué de 6% l'an. A fin septembre 1999, l'indice de la production industrielle n'a augmenté que de 0,9% contre 6,5% en 1998.

Malgré une baisse de 0,8% l'an du nombre d'établissements, l'industrie du textile et du cuir a connu une progression annuelle entre 1995 et 1998 de 6,2% de la valeur ajoutée, de 6,3% des exportations et de 13,2% des investissements. Les effectifs permanents employés ont augmenté de 1,8% l'an. La forte baisse de l'euro et la concurrence des pays asiatiques ont été à l'origine de la stagnation des exportations en 1999.

Les indicateurs du secteur de la chimie et de la parachimie sont relativement bons pour la période 1995-1998. Le rythme annuel de croissance s'est situé à 2,3% pour le nombre d'établissements, à 9% pour la valeur ajoutée, à 7,1% pour les exportations et à 13,9% pour les investissements. L'indice de la production à fin septembre s'est néanmoins apprécié de 4,3% entre 1998 et 1999.

Les exportations de l'industrie mécanique et métallurgie ont stagné durant la période 1995-1998 alors que la valeur ajoutée s'est accrue de 9,5% l'an. La faible croissance des investissements réalisés (1,7% l'an) a engendré une baisse de 0,7% l'an des effectifs permanents employés.

1.3. Environnement social national

1.3.1. L'égère amélioration des conditions de vie de la population

Les progrès réalisés depuis 1996 ont concerné par exemple :

- ?? l'amélioration, grâce au programme d'électrification rurale (PERG), du taux d'accès de la population à l'électricité de 13,9% en 1996 à 15,6% en 1998.
- ?? l'augmentation de la proportion de la population rurale ayant accès à l'eau potable en réseau de 3,8% en 1996 à 5,3% en 1998.
- ?? l'amélioration de l'encadrement sanitaire de 2857 habitants par médecin en 1996 à 2578 en 1998.
- ?? l'augmentation de l'espérance de vie de 66,8 ans à 67,3 ans pour les hommes et de 70,3 ans à 71,1 ans pour les femmes entre 1996 et 1998.

Cependant, la couverture médico-sanitaire n'a cependant pas beaucoup évolué depuis 1991, passant de 12,8% à 13,5% en 1998 au niveau national (3,8% en milieu rural et 21,8% en milieu urbain). Elle est assurée à 55% par la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale et 35% par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

1.3.2. Développement de la scolarisation

Le taux net de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental s'est situé en 2000 à 80% au niveau national pour les enfants de 7 à 12 ans contre 67,5% en 1996. L'amélioration la plus sensible est celle du taux de scolarisation des filles rurales qui a enregistré un accroissement de 39% à 47%. La proportion de filles a également augmenté au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur où elle atteint respectivement 45,2% et 42,3% en 1999.

Cependant, de fortes disparités persistent entre les milieux de résidence et le sexe des enfants en âge de scolarisation : en 1998/99, les taux de scolarisation étaient de 86,1% en milieu urbain et de 57,0% seulement en milieu rural.

En ce qui concerne le taux d'analphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus, il est passé de 51,0% en 1996 à 46,9% en 1998. Toutefois, de fortes disparités demeurent entre hommes et femmes (66,2% contre 38,1%) et entre le milieu urbain et le milieu rural (66,3% contre 33,1%).

1.3.3. Progression du chômage et extension de la pauvreté

Le ralentissement de la croissance économique n'a pas permis de faire face à l'évolution accélérée de la population active conséquence de la forte natalité d'il y a vingt ans. Le taux de chômage de la population active de plus de 15 ans a augmenté de 18,1% en 1996 à 22,3% en 1999 en milieu urbain.

Le chômage urbain touche particulièrement les jeunes (15 - 24 ans) et les femmes dont les taux sont passés respectivement de 32% à 38,5% et de 23,6% à 28,3% entre 1996 et 1999. Les diplômés de l'enseignement supérieur ont également enregistré une aggravation de leur taux de chômage de 24,3% en 1996 à 28,7% en 1999.

La montée du chômage en milieu urbain et les pertes d'emplois en milieu rural dues à l'aléa climatique ont eu des répercussions sur le niveau de la pauvreté. Après la baisse enregistrée en 1990/91, le volume et le taux de pauvreté ont augmenté en 1998/99 pour atteindre respectivement 5,31 millions et 19,0% de la population totale. Cette évolution est à nuancer toutefois par le fait que l'enquête de 1990/91 coïncidait avec une bonne année agricole et que le concept de la pauvreté a changé avec le temps.

La pauvreté est plus accentuée en milieu rural où elle touche 27,2% de la population qu'en milieu urbain qui compte 12,0% de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. Elle touche principalement les enfants de moins de 15 ans (44,2% de la population pauvre), les ménages nombreux et ceux dont le chef est sans niveau de scolarisation.

1.4. Réformes menées depuis 1996

Le Maroc a été un chantier de réformes depuis 1996. Les réformes ont concerné la promotion de l'investissement, le développement du secteur financier, l'intégration à l'économie mondiale, la poursuite du désengagement de l'Etat et la promotion des secteurs sociaux. L'objectif recherché est de créer les conditions d'une croissance rapide et soutenue créatrice d'emplois, d'améliorer le niveau de vie des citoyens et de renforcer les liens de solidarité sociale.

1.4.1. Promotion de l'investissement et de l'emploi

Pour promouvoir l'investissement et l'emploi, les actions entreprises sont :

?? la mise en application en 1996 des dispositions de la Charte de l'investissement qui a généralisé et automatisé l'octroi des avantages, supprimé l'autorisation préalable de l'administration et intégré dans le droit commun le dispositif incitatif sur le plan fiscal.

- ?? la possibilité donnée aux entreprises de constituer, en franchise d'impôts, des provisions pour investissement et de bénéficier du régime d'amortissement dégressif.
- ?? la modernisation de l'environnement juridique de l'entreprise avec, par exemple, la promulgation du code du commerce et de la législation sur les sociétés et l'adoption en cours de la loi sur la protection industrielle ainsi que la préparation du code de la concurrence et des prix.
- ?? l'amélioration de l'environnement et du droit des affaires avec l'adoption de la loi sur les groupements d'intérêt économique qui procure des avantages aux entreprises et leur facilite la mobilisation rapide des ressources pour réaliser des projets d'intérêt commun.
- ?? la signature en août 1996 du «gentlemen's agreement» entre le gouvernement et la Confédération Générale des Entrepreneurs Marocains (C.G.E.M.) et l'accord tripartite entre les partenaires sociaux : Gouvernement-Patronat-Syndicats. Visant l'amélioration du climat social, ce dernier accord a instauré des mécanismes de dialogue et de négociation collective.
- ?? le lancement de la construction de nouvelles zones industrielles et de zones offshore et la mise en place du régime de l'entrepôt franc.

1.4.2. Réforme du secteur financier

Les pouvoirs publics ont procédé à des réformes dans le secteur financier en vue de mobiliser l'épargne, d'assouplir les conditions de financement des entreprises et de diversifier leurs sources de financement. Plusieurs mesures ont été prises entre 1996 et 1999 dont :

- ?? la libéralisation totale des taux d'intérêt.
- ?? La suppression du plancher d'effets publics dans le but de libérer des ressources supplémentaires au profit des entreprises et d'alléger les tensions qui pèsent sur les taux d'intérêt.
- ?? le relèvement du coefficient de division des risques de 7 à 10% en vue d'encourager les banques à accroître leurs engagements vis à vis des entreprises.
- ?? la modernisation de la Bourse des Valeurs de Casablanca avec l'approbation du règlement général, la création du dépositaire central des titres et l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs.
- ?? la finalisation de la réforme du marché monétaire avec le réaménagement du marché des adjudications et la mise en place des Titres de Créances Négociables et des OPCVM.
- ?? le renforcement de l'épargne institutionnelle avec l'assainissement du secteur des assurances (liquidation de cinq compagnies, préparation du code des assurances et mise en place des indicateurs de solvabilité), la réorganisation de la Caisse Marocaine des Retraites, l'adoption de la loi sur le marché hypothécaire et le lancement d'études actuariales des régimes de retraites.

?? l'institution d'un marché de change en vue d'améliorer à terme les conditions de financement de l'économie, de développer les mécanismes de couverture des risques de change et de promouvoir l'émergence d'un marché monétaire interne en devises.

1.4.3. Intégration à l'économie mondiale

Pour intégrer l'économie marocaine à l'économie mondiale, et en plus de la signature de l'accord d'association avec l'Union Européenne, les pouvoirs publics ont entrepris les actions suivantes :

- ?? la mise en œuvre du programme de démantèlement en janvier 1998 dans le cadre de l'instauration d'une zone de libre échange arabe.
- ?? la conclusion en 1999 d'accords de libre échange avec la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie.
- ?? la signature d'un accord de libre échange avec les pays de l'AELE, identique pour son volet industriel avec celui conclu avec l'Union Européenne.
- ?? la conclusion d'accords bilatéraux préférentiels avec plusieurs pays africains (Sénégal, Guinée, Tchad, Libye, Algérie...).
- ?? la mise en œuvre de la valeur du GATT et la réduction des quotités des droits de douanes de 13 à 6 dans le but de simplifier les formalités douanières et de les aligner sur les standards internationaux.
- ?? la poursuite de la libéralisation du commerce extérieur avec la réforme du code des douanes et des impôts indirects, la libéralisation du commerce des céréales, du sucre et des huiles et la modification de la loi relative au commerce des hydrocarbures et à leur distribution.

1.4.4. Poursuite du désengagement de l'Etat et lancement de la modernisation de l'administration

L'action gouvernementale s'est caractérisée depuis 1996 par la poursuite du désengagement de l'Etat des secteurs productifs. C'est ainsi qu'il a été procédé :

- ?? à la privatisation de la SAMIR, aux privatisations partielles de la SONASID et de FERTIMA et au transfert par voie d'attribution directe ou par appels d'offre de certaines sociétés et hôtels où l'Etat détenait une part du capital.
- ?? à l'extension du domaine d'intervention du secteur privé avec l'attribution de concessions des services publics dans les domaines de la production d'électricité, la distribution de l'eau et de l'électricité et, prochainement, la construction et/ou l'exploitation des infrastructures autoroutières et portuaires et des zones industrielles.
- ?? à l'attribution de la deuxième licence GSM en 1999.
- ?? à la préparation des réformes des télécommunications et des transports visant la libéralisation de ces deux secteurs.

Parallèlement au désengagement de l'Etat du secteur productif, il a été procédé au lancement de la modernisation et de la moralisation de l'administration publique. Un certain nombre de réformes ont été engagées, parmi lesquelles :

- ?? la réorganisation et la délimitation des compétences de plusieurs ministères.
- ?? l'élaboration du pacte de bonne gestion et le lancement de l'étude relative à la réforme de l'administration publique.
- ?? la mise en œuvre du plan de modernisation du Ministère de l'Economie et des Finances et sa réorganisation avec la création de trois directions nouvelles : la Direction des Etudes et des Prévisions Financières, la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Investissements Extérieurs.
- ?? l'adoption du code des marchés publics renforçant la transparence au niveau de la passation des marchés de l'Etat et précisant certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

1.4.5. Monde rural et promotion des secteurs sociaux

Pour le monde rural, les pouvoirs publics ont mis en œuvre des programmes importants. Il s'agit notamment du lancement du projet BAJ1 destiné à élargir l'accès des populations rurales défavorisées aux services et équipements sociaux de base et de la poursuite de la réalisation des plans d'électrification rurale généralisée, des routes rurales et de l'accès à l'eau potable.

Des mesures ont été prises dans le cadre notamment du plan anti-sécheresse avec la création, dans le cadre de la loi de Finances transitoire en 1996, d'un fonds de lutte contre les effets de la sécheresse et l'incitation à l'institution d'un régime facultatif d'assurance contre ce fléau. Un fonds a été constitué pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable du monde rural et la fixation des conditions de distribution et d'utilisation de l'eau dans les périmètres irrigués.

La priorité aux secteurs sociaux s'est matérialisée par l'augmentation de leur part dans le budget général de l'Etat (hors dette) de moins de 41% en 1996-1997 à 46,7% en 1999-2000. En plus de cet effort budgétaire, il a été procédé à :

- ?? la création de l'Agence de Développement Social avec comme objectif d'atténuer le déficit social touchant particulièrement les couches vulnérables. Fondée sur le principe de partenariat avec les secteurs associatif et privé, elle vient conforter les campagnes de solidarité et renforcer le dispositif de l'Etat en matière de lutte contre la pauvreté.
- ?? l'institution du micro-crédit afin de permettre à des personnes économiquement faibles de développer leurs propres activités de production ou de service en vue d'assurer leur insertion économique.

?? la mise en oeuvre du programme national destiné à éradiquer certaines maladies contagieuses et à assurer le suivi médical des couches sensibles (enfants scolarisés, femmes enceintes...).

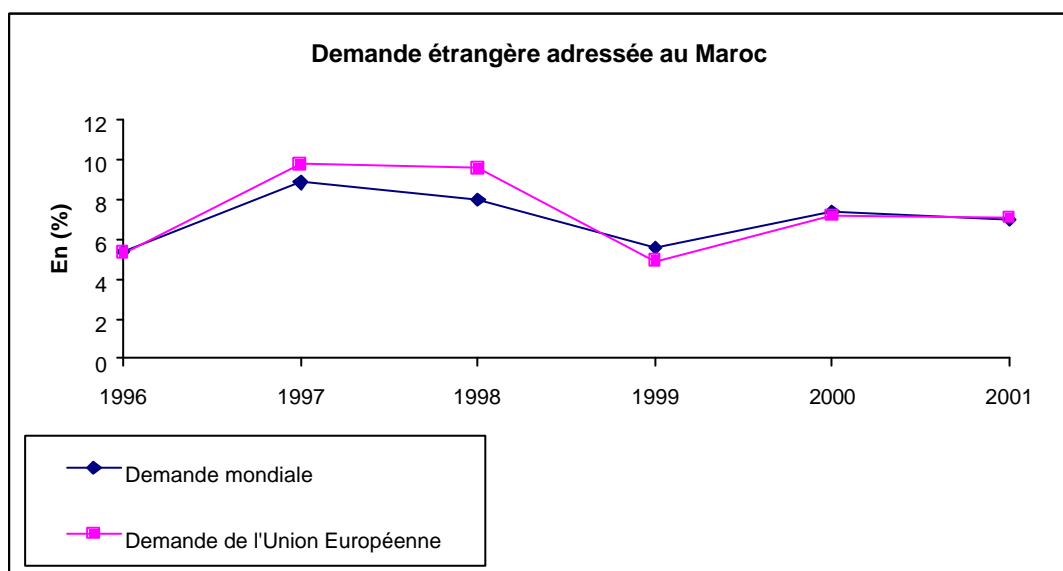
?? la poursuite de la réalisation du programme de construction des 200 000 logements économiques.

2. A touts et défis de la mise en œuvre de l'accord du libre échange avec l'Europe

2.1. Effets à court terme liés à l'environnement international

Dès le premier mars 2000, l'économie marocaine est arrimée à l'Union Européenne. Ce partenaire important représente 30% du PIB mondial en 1998 aux prix constants, 34% des importations mondiales et plus de la moitié des investissements directs réalisés à l'étranger.

La mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Europe intervient à un moment où les perspectives de l'économie mondiale s'améliorent ainsi qu'en témoigne la reprise de la demande mondiale et de la demande européenne adressées au Maroc.



De ce fait, l'économie nationale devrait pleinement tirer profit de l'évolution de l'environnement international et particulièrement des perspectives européennes de croissance et d'emploi :

?? La progression des revenus des ménages, la baisse du taux de chômage et l'absence de tensions sur les prix malgré la flambée des cours du pétrole, maintiendront la confiance des ménages européens à un niveau élevé, ce qui se matérialiserait par une demande soutenue de biens de consommation ainsi que par un impact positif sur l'activité touristique au Maroc.

?? Les excédents d'épargne dégagés par les économies européennes pourront faire partiellement l'objet d'investissements à l'étranger. Le Maroc pourrait en profiter à condition d'améliorer la compétitivité de son économie et de fournir plus d'effort, en matière d'attraction des IDE, en présentant aux investisseurs des projets concrets et fiables.

Parallèlement à ces opportunités, l'arrimage à l'Europe comporte quelques risques pour le Maroc du fait des facteurs qui pèsent sur la croissance européenne. En particulier, la demande intérieure européenne pourrait être contrainte par :

?? le freinage des salaires réels en raison de l'augmentation légère de l'inflation et du passage aux 35 heures en France.

?? le maintien d'un niveau élevé de chômage pour les moins qualifiés tant que les cotisations de sécurité sociale ne sont pas réduites pour les travailleurs à bas salaires.

?? la remontée de l'euro face au dollar. Ses effets seraient cependant négatifs particulièrement sur les pays où la reprise économique est tirée par les exportations (Allemagne) que sur ceux où elle vient de la demande intérieure de nouveaux services (France).

?? une forte augmentation du taux d'épargne des ménages en raison de la dégradation des équilibres des systèmes de retraite par répartition.

2.2. Effets structurels extérieurs pesant sur l'économie marocaine

A côté de ces effets conjoncturels, des aléas structurels peuvent peser sur l'économie nationale.

Le premier est lié au risque d'un choc récessif en Europe en raison de la persistance d'importantes difficultés liées à l'absence de coordination budgétaire et surtout fiscale, à l'organisation de l'élargissement de l'Union Européenne et au retard pris dans la mise en œuvre de réformes structurelles (financement des retraites, marché du travail...).

Le deuxième aléa se rapporte au maintien de parités réelles faibles dans les pays émergents d'Asie, en dépit de la réappréciation rapide de leurs monnaies en 1999. Cette situation serait alors de nature à renforcer vers les pays asiatiques le transfert du capital productif en provenance des économies avancées et ce, au détriment du Maroc et des pays tiers-méditerranéens. Pour y remédier, le Maroc devra par des réformes structurelles améliorer le profil de sa spécialisation et assurer une réelle percée sur l'échelle des avantages compétitifs par le démarrage d'activités nouvelles.

Le troisième aléa est en relation avec le maintien des restrictions sur les produits agricoles à l'entrée sur le marché européen. La politique agricole commune, conjuguée à la concurrence entre les partenaires traditionnels et les autres clients de l'Union Européenne, se traduirait pour le Maroc par un développement moins soutenu des exportations par rapport aux importations.

Enfin, un dernier risque est lié aux tensions sur la demande de travail qualifié qu'induiraient les évolutions démographiques en Europe. Pour ce continent, le solde migratoire pourrait éventuellement jouer un rôle d'amortisseur. Son impact sur l'économie marocaine serait alors négatif. Ces migrations, qui concerneraient cette fois-ci des employés qualifiés, risquent de limiter la croissance potentielle du Maroc et de compromettre fortement la hausse de la productivité globale des facteurs.

2.3. Impacts de l'euro

La monnaie unique européenne, introduite en janvier 1999, présente des contraintes mais aussi des opportunités à saisir.

Le Maroc pourrait profiter pour ses exportations de l'accélération de la croissance communautaire attendue après l'introduction de l'euro. Il devrait bénéficier également de la baisse des prix attendue et de la baisse des coûts d'emprunt sur le marché financier européen ainsi que de la disparition du risque de change. Le Maroc sera à l'avenir protégé des fluctuations de taux de change de ses concurrents européens et profitera d'une politique monétaire de l'Union Européenne qui sera déterminée par la situation économique de l'ensemble de l'Union.

Parallèlement, les entreprises marocaines devront faire face à une concurrence accrue de la part des entreprises de l'Union Monétaire qui verront leurs coûts de transaction et de financement réduits.

L'introduction de l'euro aurait pu contribuer à l'intégration monétaire euro-méditerranéenne. Cependant, cette intégration ne peut se faire à court terme en l'absence d'un système monétaire régional dont la mise en place se heurte à plusieurs contraintes comme la convertibilité partielle des monnaies méditerranéennes, le fait qu'elles ne soient pas des monnaies internationales de paiement et qu'elles n'obéissent à aucun régime de change homogène.

Sur le plan politique, à côté de la volonté de créer une zone de libre échange et d'œuvrer à la stabilité économique et politique dans la région, la Déclaration de Barcelone comporte un volet financier qui prévoit une augmentation des flux de l'aide publique européenne aux pays du sud et de l'est de la Méditerranée. Cette augmentation mérite d'être accompagnée par un développement des flux privés d'autant que les pays méditerranéens partenaires de l'Europe sont restés largement en dehors de la globalisation financière, avec à peine 3,6% des entrées des IDE dans les pays en développement pour l'année 1998 selon les Nations Unies.

En raison de l'importance des échanges avec les pays participants à la monnaie unique, l'euro est affecté d'un taux de pondération par rapport au dirham relativement élevé. Le dirham est par conséquent implicitement ancré à l'euro. Cet ancrage implicite laisse aux autorités monétaires marocaines toute latitude d'ajustement du taux de change du dirham.

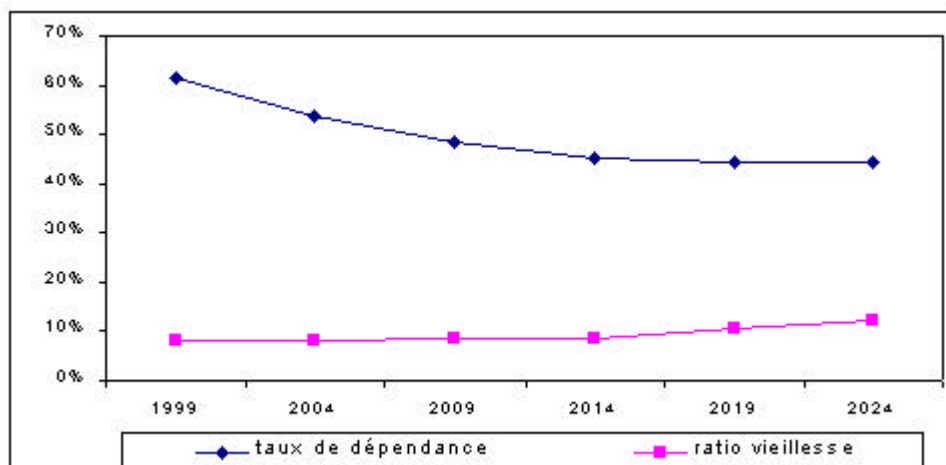
L'ancrage explicite à l'euro n'est pas souhaitable dans l'immédiat vu les contraintes en terme d'agrégats macro-économiques et le niveau de préparation de l'économie nationale (mise à niveau de l'économie, vulnérabilité à l'aléa climatique...). Le niveau encore élevé du déficit budgétaire structurel et l'ampleur des déficits sociaux ne militent pas non plus, du moins à moyen terme, pour l'ancrage explicite du dirham à l'euro. Les marges de manœuvre étroites sur le plan budgétaire ne permettront pas de résorber les effets des chocs extérieurs.

La latitude d'ajustement du taux de change du dirham restera en définitive très importante pour le Maroc afin de bénéficier de l'évolution de la demande étrangère et de faire face à d'éventuels chocs réels négatifs. L'expérience de l'année 1999 a révélé que la dépréciation de 15% de l'euro s'est traduite par la baisse importante des marges bénéficiaires des exportateurs marocains vers l'Europe et par le recul de 4,4% des transferts des RME.

2.4. Sur le plan national : l'opportunité de la transition démographique et le défi de l'emploi

L'accord d'association avec l'Europe intervient dans un contexte où le Maroc est en phase de transition démographique avec l'augmentation de l'espérance de vie et la baisse de la fécondité. Cela se traduira, selon le CERED, par l'augmentation relative de la part des actifs (15-59 ans) jusqu'en 2034 et par la diminution du taux de dépendance (inactifs/actifs) de 61,5% en 1999 à 45,1% en 2014 malgré une hausse du ratio vieillesse de 8,08% en 1999 à 8,71% en 2014.

Evolution du taux de dépendance et du ratio vieillesse entre 1999 et 2024



Le Maroc devra bénéficier de ce dividende démographique pour généraliser la couverture médico-sociale de sa population en donnant la priorité aux économiquement faibles (mise en place du Régime d'Assurance Maladie pour les Economiquement Faibles), pour rétablir la viabilité à long terme des régimes de retraite et pour engager les réformes nécessaires dans le domaine de l'emploi. Outre la création de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences, une meilleure organisation et une gestion plus efficace de l'emploi sont nécessaires à travers notamment la réforme du code du travail.

La progression rapide de la demande d'emploi par rapport à la population totale rend primordiale la création des conditions d'une croissance économique forte et durable. Celle-ci nécessite de porter le taux d'investissement à plus de 27% à l'horizon 2003 avec une contribution croissante du secteur privé et une amélioration sensible de la productivité marginale du capital.

La croissance économique dans un contexte d'insertion à l'économie mondiale requiert une lutte systématique contre l'analphabétisme et une amélioration conséquente des taux de scolarisation par la mise en œuvre des dispositions de la charte de l'éducation et de la formation. Cette charte permettra la généralisation d'une école de qualité et l'amélioration de l'aspect organisationnel et administratif du système éducatif national. Une fois opérationnelle, elle contribuera sans doute à l'élargissement de l'accès à l'éducation de base dans les campagnes et à atténuer les écarts entre le milieu urbain et rural et entre les sexes.

3. Conséquences directes de l'accord d'association

3.1. Sur la croissance économique

La mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union Européenne aurait pour conséquence un renforcement de la politique d'ajustement structurel du Maroc. Cette politique ne se limiterait pas aux aspects macro-économiques ou aux secteurs à l'exportation, mais concernerait l'ensemble des activités économiques y compris celles orientées vers le marché local.

La concurrence sur le marché intérieur stimulerait la compétitivité et obligerait les entreprises à s'aligner sur les normes internationales en matière de qualité. La baisse des prix des intrants importés, en relation avec le démantèlement tarifaire, améliorerait certainement à court terme la rentabilité des entreprises et développerait la consommation privée et l'investissement. Les effets sur la production risqueraient toutefois d'être atténués par des considérations liées à la reconversion de la main d'œuvre et à la concurrence vive des produits finis importés.

Le partenariat avec l'Union Européenne devrait, en principe, développer les investissements directs étrangers au Maroc, les acquisitions de technologie et le transfert de savoir-faire. Le Maroc devrait mettre à profit l'essor des nouvelles technologies de l'information pour la mise à niveau de son économie et pour le développement de son offre compétitive.

Sur le plan du bien-être et de la croissance, une étude de la Banque Mondiale en 1993 concernant le Maroc a montré que le surcroît de revenus serait de 1,5% du PIB dans le cas d'une zone de libre échange avec l'Europe et pourrait atteindre 2,5% dans le cadre d'une ouverture vers tous les pays. L'amélioration du revenu résulterait de la croissance des exportations d'un nombre réduit de secteurs (phosphates, agrumes, légumes...) alors que la plupart des autres activités se révéleraient durement touchées par la déprotection en particulier les céréales, la viande et l'agro-alimentaire de base.

Le chiffrage des impacts du libre échange ne peut toutefois être précis puisque les modèles d'équilibre général ne peuvent prendre en considération les mutations de l'appareil productif, les changements brutaux de comportement des acteurs économiques ou les externalités engendrées par l'évolution de l'environnement international.

L'effet sur la croissance serait positif à moyen terme à condition que l'entrée des capitaux étrangers dépasse un certain seuil et qu'il y ait une mise à niveau du tissu industriel. Il aurait été plus favorable si l'accord d'association n'avait pas comporté de restrictions sur les produits agricoles à destination de l'Union Européenne.

A court terme, il faudrait s'attendre à la disparition d'une partie importante du tissu économique d'autant que les entreprises industrielles faiblement orientées vers le marché extérieur (taux d'exportation de la production inférieur à 10%) représentent 64% des établissements en 1998 et plus de la moitié de la valeur ajoutée. Cette disparition aurait des conséquences sur l'emploi, rendant primordiale la levée des rigidités au niveau du marché du travail. La libéralisation des échanges et la croissance des exportations ne pourraient avoir d'effets positifs sur l'emploi que dans le cadre d'une flexibilité accrue du marché du travail qui réduirait les coûts supportés par les entreprises.

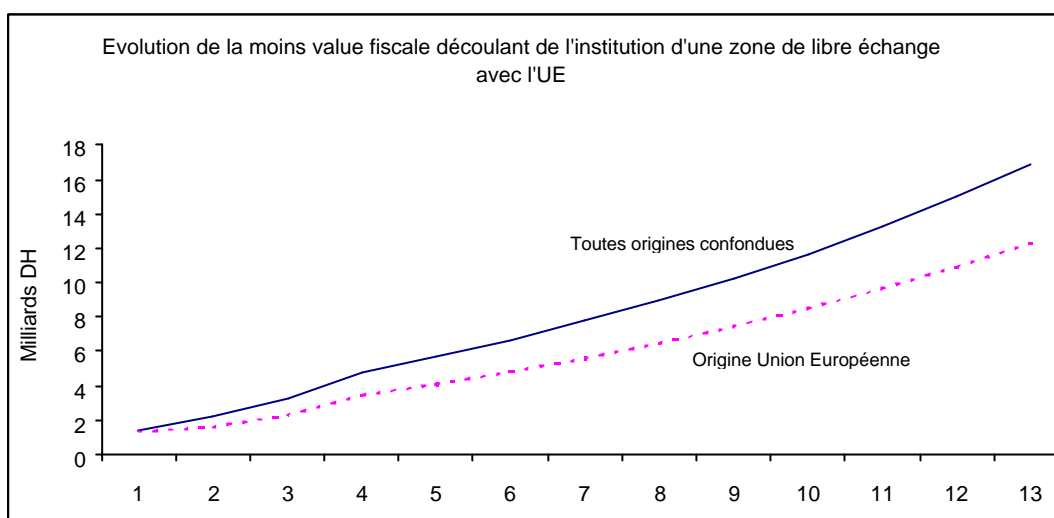
Le libre échange pourrait favoriser des activités à avantages compétitifs ou l'émergence de nouveaux secteurs porteurs, faisant appel à une main d'œuvre qualifiée. Cela suppose un comportement nouveau des acteurs allant dans le sens d'une meilleure réallocation des ressources. Cette réallocation devrait se faire par le marché, l'intervention de l'Etat n'étant requise que pour réduire les imperfections de ce dernier.

La mise à niveau des entreprises susceptibles de devenir compétitives ne saurait être suffisante. Le Maroc devrait s'atteler à réaliser l'essentiel de «l'offre compétitive» en investissant dans des secteurs nouveaux, ce qui rendrait nécessaire le développement de l'intelligence économique. Parmi les activités porteuses, il faut citer le matériel électrique, l'agroalimentaire et les services. Ce dernier secteur fera l'objet, pour les prochaines années, d'une nouvelle reconfiguration de la division internationale du travail.

Le financement de la mise à niveau ferait appel à des montants considérables dépassant largement les possibilités du marché financier interne au moment où l'aide internationale demeure faible. L'aide financière de l'Union Européenne pour la période 1995-1999 est de l'ordre de 4 écus par habitant pour les pays tiers méditerranéens contre 12,2 pour les pays de l'Europe centrale et orientale. Ramenée au PIB, elle ne dépasse pas 0,4% pour les pays tiers méditerranéens (hors Israël) alors que celle reçue par le Portugal a atteint jusqu'à 4%.

3.2. Sur les finances publiques

La perte de recettes fiscales, consécutive au démantèlement douanier, est estimée pour la période 2000 à 2012 à 1,9% du PIB tendanciel uniquement sur l'Europe et peut atteindre 2,6% dans le cas d'une ouverture vers le reste du monde. Cette baisse des recettes douanières prend en considération le manque à gagner sur la TVA, laquelle s'appliquera à une valeur des importations incluant des tarifs douaniers plus faibles.



Déjà pour le premier exercice budgétaire correspondant à l'entrée en vigueur de l'accord d'association, la perte de recettes douanières estimée en 1997 serait comprise entre 0,3 et 0,4 % du PIB selon le niveau de l'ouverture envisagée (Union Européenne ou ensemble de la communauté internationale). Cette perte sera en réalité plus faible en raison des mesures mises en œuvre depuis 1997, allant dans le sens de l'encouragement fiscal à l'investissement.

Si cette perte de recettes devait être compensée par la taxe sur la valeur ajoutée, il faudrait que les rentrées au titre de la TVA progressent, par rapport à la tendance passée, à un rythme additionnel jusqu'à 2012 de 2,9% l'an si l'ouverture est limitée à l'Europe et de 3,7% l'an dans le cas où le démantèlement concernerait l'ensemble des partenaires commerciaux. Les conséquences de cette approche statique méritent néanmoins d'être atténuées par le fait que le libre échange, en stimulant les importations, renforcerait les recettes de TVA provenant de ces importations.

La structure stable des recettes fiscales durant les deux dernières décennies réduirait la marge de manœuvre des pouvoirs publics en matière de compensation du démantèlement douanier. Les ajustements de taux d'imposition étant difficilement envisageables, la compensation du démantèlement tarifaire ne pourrait se faire que par une croissance économique forte, accompagnée d'un élargissement de l'assiette imposable, d'une modernisation de l'administration des impôts et du renforcement des restrictions budgétaires.

Cette politique est seule susceptible d'accroître le solde primaire stabilisant à même de favoriser une diminution du taux d'endettement public. Celui-ci s'est établi à 0,8 point du PIB sur la décennie 90 alors qu'un solde primaire de 2% du PIB était suffisant pour atteindre le même objectif au cours de la décennie 80.

Le libre échange entraînerait une substitution partielle d'une taxation facile à recueillir (droits de douanes) par des impôts dont la perception est beaucoup plus difficile comme l'impôt général sur le revenu pour les contribuables autres que les salariés et l'impôt sur les sociétés. L'imposition des revenus est par ailleurs moins facile à gérer et suppose une relation directe entre l'Etat et le contribuable.

3.3. Sur l'équilibre externe

L'une des conséquences négatives du libre échange serait l'aggravation à court et moyen terme du déficit de la balance des paiements courants. L'ouverture du marché intérieur à la concurrence des produits européens se traduirait par une augmentation rapide des importations, lesquelles seraient stimulées au fur et à mesure du démantèlement tarifaire.

Le maintien des restrictions sur les produits agricoles, la banalisation des privilèges à l'accès au marché de l'Union Européenne et la concurrence acerbe qui en résulterait entre les partenaires traditionnels et les autres clients de l'Union Européenne se traduiraient pour le Maroc par un développement moins soutenu des exportations par rapport aux importations.

Les simulations effectuées dans le cas de la Tunisie ont montré que l'impact des accords d'association sur les exportations resterait faible même dans le cas d'un accroissement sensible des investissements directs étrangers. Ces investissements auraient tendance à viser davantage le marché intérieur plutôt que l'exportation.

4. Clés de succès

4.1. Enseignements à tirer

Perçu comme un électrochoc en 1996, l'accord de libre échange est mis en œuvre en mars 2000 dans une conjoncture économique nationale et internationale plus favorable. Les transformations structurelles réalisées en Europe et les réformes importantes menées au Maroc devront être mises à profit, dans un contexte de transition démographique, en vue d'atténuer certaines conséquences négatives du libre échange à court terme, à savoir la dégradation des équilibres extérieurs, liée à l'augmentation plus rapide des importations que des exportations et l'aggravation du déficit public en raison de la difficulté de compenser la perte de recettes douanières.

Les développements précédents montrent aussi que le libre échange peut favoriser une amélioration à court terme de la rentabilité des entreprises et, à moyen terme, de la croissance économique dans le cas d'une levée des restrictions sur les produits agricoles à l'exportation.

Malgré ces opportunités, le projet de libre échange n'est pas soutenable sans mesure compensatoire. Les éléments pouvant rendre positives les retombées de la création d'une zone de libre échange sont une politique macro-économique non récessive, une reconversion compétitive de l'économie marocaine et une croissance des investissements extérieurs.

Si la stabilité du cadre macro-économique doit demeurer un objectif majeur, il convient d'attirer l'attention sur le risque récessionniste que peuvent comporter certaines mesures compensatoires comme le renforcement de la fiscalité indirecte ou la baisse des dépenses publiques d'investissement.

Au contraire, la reconversion compétitive de l'économie marocaine suppose la mise en œuvre de programmes publics conséquents en matière d'infrastructure et de formation. C'est la raison pour laquelle le Plan en cours d'élaboration a prévu une amélioration d'un point du PIB de l'effort d'investissement du budget général de l'Etat d'ici à l'horizon 2004. L'acquisition d'une capacité compétitive en terme de capital humain devra s'accompagner d'une meilleure réallocation des facteurs de production et notamment le travail pour optimiser les gains dus au libre échange.

L'amélioration de la compétitivité économique passe aussi par le développement d'une culture d'exportation. La promotion des exportations d'articles manufacturés est seule susceptible de faire évoluer rapidement la productivité globale. Tous les opérateurs marocains (entreprises, administration, institutions financières) devraient être acquis à la stratégie de développement des exportations y compris les établissements qui, pour l'instant, sont orientés vers le marché local.

Le développement des exportations ne peut être concevable sans une circulation de la technologie européenne dans le bassin méditerranéen. L'Union Européenne a, dans ce contexte, une contribution très importante à apporter par le transfert technologique vers le sud de la Méditerranée, par la multiplication des efforts de recherche et développement à coût peu élevé en impliquant des universitaires maghrébins...

Une diversification des échanges extérieurs est par ailleurs à rechercher en dehors de l'Union Européenne ou à destination de pays liés à l'Europe par des accords de libre échange. Cela permettrait d'intégrer davantage le Maroc à l'économie mondiale tout en développant des complémentarités avec des pays tiers-méditerranéens ou des pays de l'Europe centrale et orientale. Si elle était étendue à des zones économiques potentielles comme celle de l'Amérique, la diversification des échanges serait de nature à réduire les aléas pesant sur l'économie marocaine et qui sont en relation avec les évolutions structurelles en Europe.

L'intensification des échanges de produits alimentaires avec ces derniers pourrait atténuer les impacts sur le Maroc des restrictions des produits agricoles à l'entrée de l'Union Européenne.

Le niveau des investissements directs étrangers joue un rôle capital et peut crédibiliser le libre échange. Les simulations effectuées dans le cas de la Tunisie l'ont démontré. Il faudrait mettre en place une stratégie appropriée de promotion des investissements étrangers axée sur la poursuite de la modernisation de l'environnement juridique, l'élimination des entraves à l'investissement, la surveillance du marché des multinationales, et une présence active dans les institutions étrangères.

Pour affronter le défi de l'ouverture, il est opportun de mobiliser tous les acteurs en organisant la concertation et le dialogue. A ce sujet, une politique contractuelle entre l'Etat et les opérateurs économiques est requise autour d'une vision stratégique à moyen et long terme ayant pour but de soutenir la croissance économique.

4.2. Politiques économiques

Cette stratégie devrait se baser sur des politiques économiques appropriées et suffisamment réactives pour s'adapter aux conditions du libre échange. Parmi les lignes directrices, il faut évoquer :

- ?? la mise en œuvre des lois adoptées, relatives à l'environnement économique et social, l'accélération des réformes structurelles liées à la législation du travail, à la modernisation de l'administration et de la justice, à l'amélioration du fonctionnement du marché foncier et à la libéralisation des secteurs d'infrastructures, de transport et de services.
- ?? l'élaboration d'une politique globale pour les petites et moyennes entreprises en adaptant les réformes structurelles à cette catégorie d'entreprises et en les aidant à supporter les conséquences de l'ouverture économique.
- ?? l'harmonisation de la fiscalité douanière en fonction de critères rationnels, sa simplification et son orientation de manière à réduire le différentiel de droits d'importation existant entre les pays avec lesquels le Maroc a un accord de libre échange et le reste de la communauté internationale.
- ?? la modernisation de l'administration fiscale pour améliorer le rendement de l'impôt, la suppression progressive des exonérations et la refonte de la fiscalité locale.
- ?? l'institution de mesures incitatives en faveur du développement de l'épargne longue et particulièrement les retraites et les fonds de pensions.

Pour que la politique budgétaire améliore les performances de l'économie à moyen et long terme, il est primordial que les dépenses soient orientées vers la valorisation des ressources humaines et l'accroissement du stock du capital productif. Il faut aussi que le déficit budgétaire n'exerce pas un effet d'éviction sur l'investissement privé et ne produise pas de conséquences défavorables sur la balance des paiements. Au contraire, les fonds émanant des privatisations et des concessions de services publics devront être utilisés pour atténuer les contraintes structurelles pesant sur les finances publiques et pour accroître l'effet d'entraînement de l'investissement public.

En matière de politique monétaire, il est opportun de diversifier les sources de financement des entreprises, d'encourager l'élargissement du marché boursier par des introductions nouvelles, d'assurer un véritable développement du marché des capitaux et du marché des changes et d'entreprendre les réformes de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, de la Banque Centrale Populaire et du Crédit Immobilier et Hôtelier.

De nouveaux instruments plus adaptés à la petite et moyenne entreprise devraient être mis en place à travers l'assouplissement des conditions d'accès au second marché boursier.

Le développement de l'épargne à long terme passerait par la dynamisation du secteur des assurances, la création du marché hypothécaire, la réforme de la Caisse de Dépôt et de Gestion, la restructuration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, le rétablissement de la viabilité à long terme des systèmes de retraite en répartition et le développement en parallèle de nouveaux régimes en capitalisation.

4.3. N écessité de réformer le cadre de gouvernance

Afin d'inscrire le Maroc sur un sentier de croissance forte et durable, une réforme du système de gouvernance s'impose. Le rôle de l'Etat devra être repensé en vue de contribuer efficacement au développement économique et social du pays dans le nouveau contexte du libre échange. Il faudra évoluer vers une administration d'élite, en rapport avec le nouveau rôle régulateur et accompagnateur de l'Etat, qui opère avec des procédures simples, un coût moindre de fonctionnement et avec des méthodes modernes intégrant l'anticipation et l'analyse économique.

La mise à niveau de l'administration devra s'étendre au secteur des entreprises publiques dont les missions gagneraient à s'insérer davantage dans la politique économique globale du pays. Outre la poursuite de l'amélioration de la gestion de ces entreprises et la réforme du contrôle financier, il est opportun d'accélérer les privatisations et de mettre en place rapidement un cadre institutionnel pour développer les concessions.

Opérant dorénavant dans un cadre de concurrence, l'entreprise privée devra faire évoluer son mode de management vers une plus grande sensibilité à l'encadrement, un développement des systèmes d'information, un renforcement des instruments de gestion et une valorisation des fonctions d'étude et de recherche.